

CAHIER DES CHARGES

DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION

TOUT AU LONG DE LA VIE D'Auvergne-Rhône-Alpes

Ce cahier des charges est élaboré conformément au Schéma de développement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes, décliné dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2022-2028.

I. FINALITES, OBJECTIFS, VALEURS ET PLAN D' ACTIONS DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE D'Auvergne-Rhone-Alpes

L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. L'article L6111-3 du code du travail affirme que « toute personne dispose d'un droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle ».

L'article 22 de la loi du 5 Mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale consacre l'existence d'un Service Public de l'Orientation et confie la coordination des actions des autres organismes participant au Service public régional de l'orientation à la Région, « sans substitution aux réseaux d'appartenance de chacun de ces organismes ».

Le Service public régional de l'orientation est un service global qui s'appuie sur une collaboration étroite entre l'État et la Région, basée sur les compétences respectives de chacun. Une convention, conclue entre l'État et la Région, détermine les conditions dans lesquelles ils coordonnent l'exercice de leurs compétences respectives.

Le Service public régional de l'orientation participe à la mise en œuvre d'une offre globale, d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement. Il coordonne la mise à disposition auprès des citoyens des offres de service d'orientation proposées par différents acteurs.

I.A) Finalités du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Le Service public de l'orientation tout au long de la vie, piloté par l'État et la Région, a pour finalité de permettre à chaque individu de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'être acteur de sa vie professionnelle et de développer ses capacités à s'orienter tout au long de la vie, en autonomie ou en étant accompagné, afin d'accéder ou de s'insérer dans un emploi durable.

Le Service public de l'orientation tout au long de la vie s'adresse à tout public, qu'il s'agisse du public jeune scolarisé, des jeunes en rupture de parcours, des salariés ou encore des demandeurs d'emploi.

Le Service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes participe à la réalisation de ces objectifs à deux niveaux d'intervention :

1. Accès à une information gratuite ;
2. Accès à des services de conseil et d'accompagnement.

Le SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes a pour finalités :

1. Un accès à un premier niveau d'information gratuite, complète et objective, en proximité et/ou en accès dématérialisé :
 - a) Sur les métiers actuels et d'avenir et les métiers à fort potentiel de recrutement, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ;
 - b) En proposant une offre de services diversifiée afin d'élargir le champ des possibles.
2. Un conseil et un accompagnement personnalisés notamment dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) par les 5 réseaux désignés nationalement ;
3. Une meilleure connaissance et utilisation des outils proposés par le CARIF OREF Via Compétences et l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, à destination des professionnels comme du grand public ;

4. Une collaboration efficace et efficiente des différents réseaux de l'orientation tout au long de la vie, en favorisant et en suscitant des synergies communes et des mises en lien entre acteurs d'un même territoire ;
5. Une mise en place d'actions de professionnalisation pour les professionnels de l'orientation tout au long de la vie, pour :
 - a) Mieux leur faire connaître les métiers et les opportunités d'emploi et de formation ;
 - b) Les sensibiliser aux besoins des individus les plus éloignés de l'emploi et de la formation ;
 - c) Renforcer la prise en main des outils à leur disposition.
6. Une mise à disposition d'information sur :
 - a) Les métiers, notamment les métiers actuels et d'avenir ;
 - b) Les métiers à fort potentiel de recrutement, aux plans régional et infra-territorial ;
 - c) Les métiers qui nécessitent une sensibilisation à la mixité ;
 - d) Les parcours de formation ou d'accès à la certification correspondants et les taux d'insertion post-formation.

I.B) Objectifs du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Le Service public régional de l'orientation tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes participe aux objectifs suivants :

1. Permettre à chaque citoyen, quels que soient son statut, son lieu de vie ou le réseau auquel il s'adresse, d'accéder à de l'information actualisée, fiable et régionalisée, sur les filières professionnelles, les métiers et leurs évolutions, les parcours et trajectoires possibles en matière de de formation et d'emploi et d'être accompagné dans son projet d'orientation ou d'évolution professionnelle ;
2. Faire connaître au grand public les métiers actuels et d'avenir et les métiers à fort potentiel de recrutement, afin de mieux répondre aux besoins des secteurs professionnels aux plans régional et infra-régional ;
3. Permettre à chacun d'élargir ses choix professionnels et d'accéder à un emploi durable, en plaçant la personne au cœur de la construction de son projet professionnel et personnel, en l'accompagnant dans l'élargissement du champ des possibles et en la rassurant sur ses capacités à réussir ;
4. Favoriser l'autonomie des publics dans leur recherche d'information et d'orientation et leur capacité d'orientation tout au long de la vie, par des choix éclairés, en fonction de leurs centres d'intérêts et de la valorisation de leurs compétences ;
5. Construire des parcours de formation et d'insertion mieux articulés en renforçant la professionnalisation et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation tout au long de la vie ;
6. Promouvoir l'offre de service Orientation-Formation-Emploi proposée en région et les acteurs intervenants, ainsi que la diversité des parcours possibles de formation et d'insertion dans/par l'emploi.

I.C) Valeurs constitutives du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Les services délivrés dans le cadre du Service public régional de l'orientation tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes doivent respecter les principes énoncés ci-dessous :

1. Egalité et simplicité d'accès pour tous les publics :

- Services gratuits, libres et faciles d'accès, notamment pour les personnes en situation de handicap et aussi à destination des individus les plus vulnérables, et organisés en proximité dans chaque territoire.
Des services en distanciel pourront être proposés en complément d'un accueil physique indispensable à un service de qualité en faveur de tous les publics, afin de lutter, par exemple, contre l'illectronisme, l'illettrisme ou la précarité sociale ;
- Continuité de services (accueil, conseil et accompagnement) adaptée aux besoins et aux spécificités des usagers, grâce à la complémentarité des structures afin de sécuriser les parcours de tous les individus - particulièrement pour les publics les plus fragiles - en étant vigilants sur les éventuels freins périphériques ;
- Respect des principes d'égalité femmes-hommes, de non-discrimination et respect de la diversité des personnes.

2. Neutralité, objectivité et respect de la personne :

- Respect du droit à l'anonymat, du caractère volontaire de la démarche et de la liberté de choix de la personne ;
- Prise en compte de la situation globale de la personne : le service, de la conception à la réalisation, est centré sur la personne. Ainsi, l'organisation mise en œuvre doit répondre de manière individuelle et personnalisée à la demande des différents publics ;
- Obligation de confidentialité des échanges entre les professionnels dans le respect des règles déontologiques propres à chaque profession ;
- Neutralité de l'accueil, de l'information, du conseil et de l'accompagnement, en dehors de toute publicité sélective en faveur d'un opérateur en particulier.

3. Qualité des services :

- Les services s'appuient sur une interaction entre conseil et ressources. Ils favorisent un processus d'apprentissage fondé sur l'alternance entre recherche personnelle et démarche guidée ;
- Le service favorise l'autonomie des publics dans leurs démarches de construction de projet et leur stratégie d'actions afin d'élargir leurs choix d'orientation, professionnels et d'accéder à un emploi durable ;
- L'information diffusée est la plus objective et exhaustive possible. Elle est conçue de manière à écarter tout risque de conflits d'intérêts. Elle nécessite une veille partenariale permanente sur les filières, les métiers (notamment les métiers actuels et d'avenir et les métiers à fort potentiel de recrutement, les métiers qui nécessitent une sensibilisation à la mixité), les parcours de formation et l'emploi à un niveau local, régional, national, voire européen et international ;
- Les services sont rendus par des personnes qualifiées qui travaillent en réseau et qui participent régulièrement aux actions de formation continue, dans le cadre de leur propre réseau ou des dispositifs de professionnalisation inter-réseaux, notamment proposés par le CARIF OREF Via Compétences ;
- Le référentiel de 1^{er} niveau d'accueil, réalisé par le CARIF-OREF Via Compétences avec les acteurs régionaux de l'orientation tout au long de la vie, constitue la base de référence pour les services proposés.

I.D) Plan d'actions du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Le plan d'actions repose sur un trépied : public, professionnels de l'orientation tout au long de la vie, acteurs du monde économique.

Il se décline en 7 axes :

1. Améliorer la connaissance des métiers et du contexte socioéconomique du territoire (local comme régional) par les professionnels de l'orientation tout au long de la vie ;
2. Créer les conditions d'une coopération entre les différents professionnels de l'orientation participant au SPRO, notamment sur les territoires, par le développement d'une culture professionnelle commune inter-réseaux ;
3. Répondre aux besoins de compétences au sein des entreprises et des territoires ;
4. Renforcer la visibilité et la coordination de l'offre de services CEP au niveau des territoires ;
5. Rendre lisibles les actions conduites dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie ;
6. Proposer au public, jeunes et adultes, des solutions et outils concrets pour faciliter leur orientation ;
7. Progresser dans l'évaluation du service rendu par le SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes.

II. ENGAGEMENTS DES STRUCTURES DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE D'Auvergne-Rhône-Alpes :

II.A) Le pilotage du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Le pilotage du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes est assuré par l'État et la Région au sein du Groupe de travail Orientation, créé spécifiquement par le CREFOP. L'ensemble de ses travaux fait l'objet d'un rendu régulier auprès de la Commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours Professionnels (OMSPP) du CREFOP, dont il dépend.

Le Groupe de travail Orientation :

- Organise et suit les modalités de labellisation des structures participant au SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il définit les modalités de candidature, assure l'instruction des dossiers, puis émet un avis circonstancié, communiqué ensuite pour décision à la Commission OMSPP du CREFOP ;
- Définit annuellement les priorités et modalités de mise en œuvre du plan d'actions du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes et facilite (en mobilisant les membres des différents réseaux) sa réalisation ;
- En assure l'évaluation.

En termes d'animation, la Région assure l'organisation :

- Des réunions du Groupe de travail Orientation du CREFOP *a minima* tous les deux mois ;
- De temps d'échanges entre professionnels, avec l'aide du CARIF OREF Via Compétences ;
- De partage d'informations aux et entre professionnels de l'orientation grâce notamment à l'espace collaboratif « SPRO » de RésOpro ;
- D'actions de professionnalisation à destination des professionnels de l'orientation tout au long de la vie, via notamment le Plan de professionnalisation du CARIF OREF Via Compétences ;
- Du bilan annuel du SPRO en Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'aide du CARIF-OREF Via Compétences.

Par ailleurs, la Région assure la promotion du SPRO et de ses structures, via notamment le CARIF-OREF Via Compétences.

II.B) Les structures du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Les structures qui souhaitent être labellisées au titre du SPRO, 1^{er} niveau d'accueil, en Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent à :

- Respecter le présent cahier des charges et à travailler en complémentarité avec les opérateurs CEP désignés nationalement et régionalement ;
- Participer à l'espace collaboratif « SPRO » de RésOpro afin de partager de l'information, des outils avec les professionnels de l'orientation tout au long de la vie des autres réseaux ;
- Faire connaître au grand public et rendre accessible l'ensemble des outils d'information existant sur l'orientation tout au long de la vie ;
- Participer à la fiabilité des informations mises à disposition sur les sites du CARIF-OREF Via-Compétences en le tenant informé :
 - De tout changement dans l'offre de service ou dans l'organisation de la structure ;
 - De toute manifestation menée dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie, permettant notamment de tenir à jour le calendrier partagé **Planning 2022 et 2023 événements Auvergne Rhône Alpes - Google Sheets** ;
 - D'études réalisées dans un secteur d'activité ou sur un territoire, pertinentes à mettre en ligne ;
 - De tout évènement ou proposition de services susceptibles d'alimenter l'offre de ressources de la plateforme « Repère Métiers ».
- Participer aux réunions SPRO mises en place par la Région ;
- Participer de façon régulière aux actions de professionnalisation du CARIF-OREF Via-Compétences ;
- Contribuer aux travaux de bilans et d'évaluation du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les modalités de dépôt et d'examen des candidatures :

2 campagnes de candidatures sont organisées par an : la première pour une entrée dans le SPRO au 1^{er} janvier et la seconde, pour une entrée au 1^{er} septembre.

Une information relative à l'appel à candidatures est diffusée, dans les semaines qui précèdent, sur le site du CARIF OREF Via Compétences.

Les documents à compléter sont téléchargeables sur le site du CARIF OREF Via Compétences. Le dossier est à retourner au CARIF OREF Via Compétences dans les délais impartis.

Les candidatures couvrent au maximum le territoire départemental.

Les structures candidates renseignent un dossier accessible à partir du site de Via Compétences, contenant les éléments suivants :

- La présentation de la structure (coordonnées, nature juridique, contacts, activité, présence sur le territoire, descriptif des locaux) ;
- La description de l'offre de services et des activités mises en place ainsi que la volumétrie et la typologie des publics accueillis ;
- Les modalités d'organisation ou de co-organisation de manifestations ou la participation à des événements relevant du SPRO ;
- La présentation des partenariats avec les opérateurs du CEP et d'autres acteurs de l'orientation tout au long de la vie ;
- La description des actions mises en place pour répondre aux 7 axes du plan d'actions du SPRO figurant dans le schéma de développement du SPRO tout au long de la vie ;
- La composition de l'équipe des professionnels de l'orientation tout au long de la vie de la structure ;
- La professionnalisation de ces professionnels sur la thématique orientation : les formations suivies, que ce soit dans le cadre du plan de professionnalisation du CARIF OREF Via Compétences, du plan interne de formation ou d'autres dispositifs de formation ;
- La qualité et lisibilité des services (labellisation structure ou/et appartenance à un réseau).

Les candidats doivent joindre à leur dossier de candidature :

- Les statuts de la structure ;
- Les CV anonymisés des professionnels de l'orientation tout au long de la vie ;
- Divers documents relatifs aux sites, aux manifestations, à l'équipe de salariés ;
- Des annexes administratives (traitement des données, délégation de signature éventuelle, validation de la candidature) dont les matrices sont à disposition sur le site de Via Compétences lorsque l'appel à candidatures est ouvert.

Après instruction par le Groupe de travail Orientation, les demandes sont présentées à la validation de la Commission Orientation, Mobilités, Sécurisation des Parcours Professionnels (OMSPP) du CREFOP.

Les engagements sont valables pour toute la durée du CPRDFOP, soit jusqu'à fin 2028, sauf alerte particulière.

II.C) Le suivi annuel et l'évaluation du SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Suivi annuel quantitatif :

Un bilan d'activité du SPRO tout au long de la vie Auvergne-Rhône-Alpes est établi chaque année, à partir des données collectées obligatoirement auprès de l'ensemble des structures labellisées.

Les éléments recueillis portent notamment sur :

- L'animation régionale et territoriale du SPRO ;
- L'appel à candidature régional annuel SPRO ;
- Les structures labellisées et leur répartition par réseau, par département, etc.
- Le nombre de personnes accueillies au titre du SPRO, ainsi que la répartition par genre, tranche d'âge, etc.

- La provenance des publics ;
- L'effort de professionnalisation des structures labellisées.

La nature de ces données collectées peut évoluer en fonction des travaux menés par le groupe de travail Orientation notamment dans le cadre de l'axe 7 du plan d'actions du schéma de développement du SPRO qui prévoit de progresser dans l'évaluation du service rendu par le SPRO d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Analyse qualitative du service SPRO :

Le plan d'actions du schéma de développement du SPRO tout au long de la vie d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans son axe 7, prévoit la mise en œuvre d'une évaluation qualitative du service rendu. Les données correspondantes seront également collectées auprès de l'ensemble des structures labellisées.

II.D) Les modalités de révision :

Le présent cahier des charges est valable pour la durée du CPRDFOP, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Des ajustements pourront cependant être apportés, sur proposition du GT Orientation et après validation de la Commission OMSPP du CREFOP.